



BEAUGENCY PLONGÉE

NAGE MEUNG/LOIRE - BEAUGENCY du 15 Janvier 2017 Règlement spécifique

I Conditions d'inscription

- Article 1 : Ce règlement s'applique à tous les participants de la nage en Loire Meung sur Loire – Beaugency
- Article 2 : Tout participant doit être en possession d'une licence à la FFESSM en cours de validité (saison 2016/2017) et avoir souscrit à une assurance individuelle (loisirs 1 au minimum)
- Article 3 : Chaque club participant doit présenter un chef d'équipe majeur qui sera le seul interlocuteur de l'organisateur et le responsable de la discipline de son équipe ; il se doit, entre autre, de porter à la connaissance de ses équipiers le présent règlement.
- Article 4 : Cette épreuve se veut conviviale ; chaque participant se doit donc d'avoir un comportement civique, respectueux des autres concurrents, des organisateurs, des spectateurs.
- Article 5 : Le règlement sportif de nage avec palmes version 2014-01 de la FFESSM-CNNP s'applique aux nageurs sans appui, catégorie NAP.
Le règlement sportif de nage en eau vive de la FFESSM commission NEV s'applique aux nageurs avec support (flotteur), catégorie NEV.
- Article 6 : La température de la Loire étant en janvier de l'ordre de 6°C, les mineurs de moins de 18 ans ne peuvent concourir dans la catégorie nage sans appui.
Les nageurs avec appui mineurs de 13 ans et plus (catégorie minimale NEV et plus) pourront participer à condition de fournir une autorisation parentale et d'être accompagné par une personne majeure qui l'encadrera tout au long de l'épreuve.

II Procédure d'inscription

- Article 7 : Les participants devront se pré-inscrire en renvoyant par mail ou courrier la liste de leurs nageurs à l'aide du formulaire spécifique au plus tard 48 h à l'avance.
- Article 8 : Les inscriptions seront confirmées sur place de 10h30 à 12h00 dernier délai, le jour de l'épreuve (lieu : quai de la Loire à Beaugency rive droite).
- Article 9 : A son inscription, un dossard est remis à chaque nageur, permettant de l'identifier lors du chronométrage ; ce dossard est à remettre après l'arrivée pour la distribution des boissons et sandwiches et servira au tirage au sort pour l'attribution des lots.
- Article 10 : Les équipes qui seront inscrites et auront réglé leur inscription au moins 48 h avant, bénéficieront :
- d'un délai supplémentaire d'1/2 heure pour récupérer les dossards, soit 12h30 dernier délai.



BEAUGENCY PLONGÉE

III Procédure de la course

Article 11 : Le départ sera donné par une corne de brume, avec annonce à 10 mn, 5 mn, 1 mn, 30 s, 10 s, 5 s. Celui des nageurs NEV (avec appui) sera décalé de 10 mn et annoncé à 10 mn (départ des NAP), 5 mn, 1 mn, 30 s, 10 s et 5 s.

La ligne de départ est matérialisée par une bouée et sa perpendiculaire à la rive droite ou gauche en fonction du niveau de d'eau dans la Loire.

Article 12 : L'arrivée est jugée entre la dernière bouée de l'entonnoir et la rive droite en amont du pont de Beaugency. Le chronométrage est pris au passage des épaules sur la ligne d'arrivée.

Article 13 : Les dossards mal positionnés étant à l'origine des erreurs de classement, tout concurrent ayant mal positionné son dossard (dossard non accroché au tuba, non planté ou non parallèle à la rive ou porté sous un sac à dos) se verra pénalisé de 5 secondes.

IV Organisation Générale

Article 14 : Pour amener les nageurs et leur matériel du lieu d'inscription au départ, 1 bus est mis à disposition. Il est prévu 2 rotations l'une à 13h00, prioritaire pour les sans appui, l'autre à 13h30. Néanmoins, les clubs devront mettre à disposition des véhicules personnels pour les participants qui n'auraient pas pu prendre le bus.

Article 15 : Le parking est interdit au-delà de la zone balisée sur les quais de Loire.

Article 16 : L'inscription donne droit à une boisson chaude et un sandwich distribué à l'arrivée

Sécurité

Article 17 : Des bateaux et jets ski sont à votre disposition : en cas de difficulté, prévenez-les ou faites les prévenir en levant le bras.

Attention, toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité et indications transmises par les secouristes se verra disqualifiée.

Le trajet du parcours est représenté en vert sur le plan en annexe. Toute personne ne respectant pas ce trajet fluvial se verra disqualifiée.



BEAUGENCY PLONGÉE

Récompenses

Article 18 : Les catégories récompensées seront :

Classement Général :

3 meilleurs temps catégorie avec appui
3 meilleurs temps catégorie sans appui

<u>Sans appui NAP</u>		<u>Avec appui NEV</u>	
<u>Homme</u>	<u>Femme</u>	<u>Homme</u>	<u>Femme</u>
Espoirs (18/19)	Espoirs (18/19)	Minimes (13/14)	Minimes (13/14)
Séniors (20/34)	Séniors (20/34)	Cadets (14/16)	Cadets (14/16)
Maître V0 (25/34)	Maître V0 (25/34)	Juniors (17/18)	Juniors (17/18)
Maître V1 (35/44)	Maître V1 (35/44)	Séniors (19/39)	Séniors (19/39)
Maître V2 (45/54)	Maître V2 (45/54)	Vétérans (40 & +)	Vétérans (40 & +)
Maître V3 (55/64)	Maître V3 (55/64)		
Maître V4 (65/74)	Maître V4 (65/74)		

Les récompenses ne seront pas cumulées

Les catégories d'âge sont celles définies par les règlements concernés (NAP ou NEV)

L'âge « sportif » s'obtient en faisant la différence entre l'année de naissance du nageur et l'année civile considérée (2017).

Article 19 : Tout participant est réputé avoir pris connaissances de ce règlement spécifique et y adhérer.



BEAUGENCY PLONGÉE

Annexe : Plan de secours.

